L'ECHO DE GASTINS

Bulletin municipal Octobre 2019

www.mairie-gastins.com

Cérémonie du 8 Mai 2019

Fête de la Saint Jean 2019

Carnaval de l'école

Brocante musicale

Le Mot du Maire

Chères Gastinoises, Chers Gastinois.

Après la canicule de la période estivale, les écoliers, collégiens et lycéens ont repris le chemin de l'école.
Cet été nous avons procédé aux travaux de l'école et de la voirie. Le dortoir a été repeint entièrement. La toiture de la cantine a été réparée suite aux dégradations faites par des jeunes casseurs. Les peintures routières ont été rafraîchies. Il nous reste à faire pour finir notre mandat...
La pré-étude de la construction de la nouvelle station d'épuration est terminée. Maintenant nous sommes à la phase d'étude. Nous pourrons porter notre choix sur la technique d'épuration retenue, la facture va peser lourd.
Nous poursuivons l'agrandissement du bâtiment périscolaire qui reste complexe au niveau des subventions. Pourtant nous constatons, depuis la rentrée, une forte augmentation de la fréquentation des services.
Permettez- moi de conclure pour remercier tous les élus du conseil municipal qui, par leur implication, leur contribution sous quelque forme que ce soit, participent à ce travail collectif.
Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitent de passer une bonne saison automnale.

Bien cordialement.

Le Maire, Pierre PICHOT

Sommaire

Dans ce numéro :

Sommaire :

Photo couverture : Lavoir	1
En images	2
Le mot du Maire	3
Travaux réalisés	4
Les entreprises	5
Etat civil	6
Infos	7-8-9
Associations	10
Evènements	11
La Ronde des Lavoirs	12
La journée du patrimoine 2018	13
Partageons la nature	14-15
Randonnée	16-17
Interview – La ferme de Vaux	18-22
Peintres de Gastins	23-25
Concours photos 2018	26-27
Infos animaux errants	28-31
Recettes	32

-La rédaction du journal :

Ont participé à la rédaction du journal :

G. BOUDOT,

K. ROUVILLE, M. POULET,

A. GUERIN, A. POMMIER

et le directeur d'impression le maire P. PICHOT.

TRAVAUX TERMINES

- **Bâtiments communaux :**
- Achat de matériel incendie.
- Achat de matériel de réception : 2 barnums

- **Foyer rural :**
- Remplacement du portail.
- Remplacement des fenêtres côté cour.
- Réfection du parking.
- Mise en conformité de l'électricité : Changement intégral de l'éclairage de la salle.

- **Ecole :**
- Fermeture partielle du préau.
- Participation financière aux cours de piscine pour les élèves de grande section de maternelle.
- Réfection des peintures du dortoir et de la réserve.
- Installation d'un lave linge.

- **Eglise :**
- Réparation du moteur de tintement de l'horloge
- Réhabilitation d'un mur intérieur.
- Installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

- **Lavoir :**
- Installation d'un panneau « LAVOIR ».

- **Périscolaire:**
- Mise en place d'un espace famille pour permettre de réserver et de payer les prestations.
- Réfection de la toiture du bâtiment périscolaire suite à un vandalisme.

- **Logements locatifs.**
- Réfections partielles des menuiseries des logements rue du Landy et Place de L'église.
- Réfection partielle d'un mur de clôture.

- **Urbanisme.**
- Approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme.
- Modification du droit de préemption urbain.

LES PROJETS

- **Périscolaire :**
- Agrandissement du bâtiment. Le projet a été retenu par la commission périscolaire. Pour les travaux des abords du bâtiment, la dotation de l'état nous a été refusée, nous la renouvellerons donc en 2020. L'étude a été lancée et les demandes de subventions auprès du département et de la région sont en cours de finalisation.

- **Foyer rural**
- Réfection partielle de la toiture.

- **Assainissement**
- Reconstruction de la station d'épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement. La pré-étude est maintenant terminée. L'étude va maintenant être mise en œuvre pour le choix de la filière et le démarrage des travaux.

- **Rue du Moulin**
- Les balises vont être installées très rapidement.

ADAM Pierre DEMENAGEMENTS
Garde-Meubles
44 Grande Rue - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 33 27
Fax : 01 64 08 18 49

AGRICULTEURS
La commune de Gastins compte
une douzaine d'exploitations agricoles

AIR PLUS ENTREPRISE
Ventilation Fumisterie
17 bis Grande Rue - 77370 Gastins
Téléphone : 01 60 58 73 40
Fax : 01 60 58 73 68
Port : 06 20 35 50 46
airplusentreprise@wanadoo.fr

AMARO Julien
Serrurerie-Ferronnerie
3 place Coluche - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 35 13

BUROT ECRB
20 Rue de la Croix - 77370 Gastins
Téléphone : 01 43 24 06 68
Fax : 01 48 72 56 95
Site Internet : ecrb@wanadoo.fr

CAFE DU MOULIN
Café, Bar, Brasserie
2 place Coluche - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 71 39

BILLARD Carole
Prêt à porter
1 Chemin des Aulnois
77370 Gastins
Port : 06 34 02 24 36

CARTONNAGE INDUSTRIEL
Fabrication de cartonnages
Route de Mémorin - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 60 90 34
Fax 01 64 08 78 20
Site internet : www.cartonnage-industriel.com

BACHELART Maximilien
Docteur en Psychologie
16, Place de l'Eglise
77370 Gastins
Téléphone : 06 47 15 41 54

DESCHAMPS Philippe
Arboriculteur
Rue de Chenoy - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 08 45

GARAGE CHEREAU
Garage,
12 Rue du Landy
Téléphone : 01 64 08 08 09
Fax : 01 64 08 36 04

GASTINS SERVICE – Stockage Manutention
Route de Mémorin - 77370 GASTINS
Tél. 01 64 08 00 00 Fax : 01.64.08.00.00.
Email : gil@glatigny.fr

GERBET Jean-Philippe
Electricien,
17 Grande Rue - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 00 74

BAGOT - SOUMARMONT
Entreprise de Maçonnerie
40 bis Rue du Moulin - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 08 08 49
Fax : 01 64 60 91 64

MAB
Entreprise tout corps d'état
18 Rue de la Croix - 77370 Gastins
Téléphone : 01 64 60 93 43
Fax : 01 64 60 93 43

FOUILLIARD Julia
Vente à la ferme
Œufs BIO, farine et légumes
Le mercredi 10H – 12H
Téléphone : 06 03 00 01 20

LA FERME DE VAUX
GASTINS

THOMAS Yves
Sophrologue
29, Rue du Moulin
Téléphone : 07 89 44 43 27

Naissances

Gabin ROUSSEAU le 8 Juillet 2018

Oriane ROUSSEAU le 31 Juillet 2018

Alma DELOISON le 8 Août 2018

Oïhana BOVE, le 16 Septembre 2018

Nolan MARTIN DOS SANTOS, le 17 Octobre 2018

Télio COLSON, le 28 Janvier 2019

Talya KHALFAOUI, le 27 Février 2019

Manon GRAF, le 20 Mars 2019

Elza ETIENNE, le 22 Avril 2019

Paul BENYAHIA, le 28 Avril 2019

Lyse SPIESER, le 16 Mai 2019

Sarah GUILLORY MALLIACAS, le 17 Juillet 2019

Maddy LAFONTAINE, le 21 Août 2019

Tom LEONARD, le 11 septembre 2019

Décès

Jean-Louis SOUMARMONT, le 22 Juillet 2018

Pierre CERTAIN, le 28 Septembre 2018

Paulette PROVOST, 5 Novembre 2018

Carole LARA, 28 Juin 2019

Pierrette CARTIGNY, 2 Septembre 2019

Germaine PHILLIPPON, le 6 octobre 2019

Mariages

Nabil LASSOUED et Virginie MANICHON, le 30 Juin 2018

Macbeth KANERA et Margaux THOMAS, le 18 Juillet 2019

Julien PERIER et Estelle LINDO MARTINEZ, le 3 Août 2019

Mohamed OUEDRAOGO et Laure COTTEREAU, le 21 septembre 2019

Nouveaux habitants

M. Ludovic SPIESER et Mme Léonie FERAY

M. Thomas MARTIN et Mme Laura DOS SANTOS

M. et Mme POP

M. Ramy KHALFAOUI et Mme Lynda CHICH

M. et Mme Antonio FIGUEIREDO

M. Damien BENYAHIA et Mme Marine GUENOT

Mme Erika GAZENGEL

Mme DELORME

Mme Ana Rita MARTINS CAETANO

M. Julien PERIER et Mme Estelle LINDO MARTINEZ

M. Kevin DEVRET et Mme Mélody SWEETLOVE

M. Sébastien DE JESUS

M. Et Mme Gilles BOCCADIFUOCO

M. Benjamin STENGER et Mme Marine LUCAS

BIENVENUE

Si vous ne vous retrouvez pas dans cette liste, faites le nous savoir

Déjections canines :

Ramasser n'est pas s'abaisser ! Marre des déjections canines ! Le refrain revient trop souvent. Mais vous-même, pensez-vous toujours à ramasser les déjections de vos animaux ? Adopter une attitude responsable, cela contribue à améliorer notre cadre de vie !
Alors avant chaque promenade avec votre compagnon à quatre pattes, adoptez le réflexe **sac plastique**.
Roulé en boule, il tient peu de place dans la poche et peut être sorti à tout moment pour remplir son office.

Divagations des animaux :

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.
Le Maire, les propriétaires, locataires, fermiers peuvent faire saisir par un agent de la force publique, les chiens, les chats divaguants sur leurs propriétés.
Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. Les animaux non identifiés peuvent être euthanasiés.
Plus particulièrement, la prolifération de chats non identifiés peut faire l'objet d'un arrêté ordonnant la capture de ces animaux.

Dépôts sauvages des déchets.

Les dépôts d'ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats et déchets verts sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Les Infractions peuvent donner lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations, engageant la responsabilité du contrevenant..
Les déchets verts, gravats, ferrailles et cartons doivent être apportés en déchetterie.

Vous pouvez consulter les horaires des déchetteries les plus proches dans la rubrique infos.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage engendrant une forte intensité sonore, ne peuvent être effectués pour le week-end que :

- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il faut savoir également que les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gène de manière répétée et intempestive pour le voisinage.

Règlementation relatif au feux de jardins

Article 1 : L'allumage de feux de jardin est interdit les jours ouvrables au delà de 13 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés. Ces feux sont totalement interdits entre le 1er Juin et le 15 Septembre.
Article 2 : Il est interdit d'allumer des feux à moins de 15 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.
Article 3 : Il est interdit de brûler les résidus de tonte, les feuilles, les branches de résineux, les déchets verts non secs ainsi que tous autres produits provoquants des fumées épaisses et nauséabondes.

Extrait de l'arrêté municipal AR-URB-01-11, consultable en mairie.

Fin du projet éolien

Dans la parution du parisien et de la république le 24 juin 2019, on apprend que le projet parc éolien de La Croix-en-Brie tombe à l'eau. Le refus implicite de la préfecture y met fin.

Horaires de l 'église

Messes : Le 3ème samedi de chaque mois à Gastins à 18h30.

Pour tous contacts :

En cas d'urgence contacts

http://eglisecatholiquepolemormant.fr

Curé du pôle : Père Gérard Michard

Secrétariat du pôle :

Tel : 0164069080 E.mail :

poledemormant@orange.fr-

Ouvert les lundi, mardi et jeudi : 9H-11H30 et 14H-16H45.

Ou relais de proximité presbytère :

Mme Micheline Martinet Tel : 01 64 08 17 34 ou 06 89 78 12 12.

Secteur pastoral de Rozay : Père Léon Onyakondé

19, rue de Rome 77540 Rozay-en-Brie.

Tel : 0164256174. Permanence d'accueil samedi : 9H30-11H30.

Distinction

Lors de la cérémonie du 8 mai 2019 au monument aux morts, Madame Christine PICOT a reçu la médaille de porte-drapeau des commémorations. Toutes nos félicitations,

Fibre

Les travaux pour la mise en service de la fibre avancent rapidement. Nous devrions très prochainement pouvoir profiter enfin de l'internet à haut débit.

Services itinérants

Boulangerie de Courpalay

Passage du lundi au dimanche (sauf le mercredi) entre 9H15 et 9H45.

K'ouaf toutou mobile

Toilettage canin

Pour prendre rendez vous : 06 32 85 88 51

Infos mairie

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 13:30 à 17:30

Mercredi : Fermée

Samedi : 10:30 à 12:00

Agence postale

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00 à 11h30

Mercredi et Samedi : Fermée

Rappel : Vous pouvez lire et télécharger les comptes rendus des conseils municipaux et communautaires sur le site de la mairie : www.mairie-gastins.com

Nouveau site de la mairie de Gastins

Vous avez peut être eu l'occasion de découvrir le nouveau site de la mairie de Gastins.
Ce site se veut plus convivial et plus complet.
Vous y retrouverez toutes les informations et renseignements utiles concernant vos démarches administratives, la vie de la commune, l'enfance, l'éducation, le milieu associatif, les loisirs et bien d'autres…
Vous pourrez également télécharger bons nombres de documents et vous inscrire à la newsletter.
Dans un souci de toujours faire mieux, n'hésitez pas à y laisser vos commentaires et suggestions.
https://www.mairie-gastins.com Bon surf !

Horaire des déchetteries les plus proches

	NANGIS		JOUY-LE-CHÂTEL	
	Matin	Après - Midi	Matin	Après - Midi
Lundi	FERME		9h00 – 12h00	14h00-17h00
Mardi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	FERME	
Mercredi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	9h00 – 12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	FERME	
Vendredi	FERME	14h00-17h00	9h00 – 12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	9h00 – 12h00	14h00-17h00
Dimanche	9h00 – 12h00	FERME	FERME	

	VERNEUIL L'ETANG		MORMANT	
	Matin	Après - Midi	Matin	Après - Midi
Lundi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	FERME	
Mardi	FERME		9h00 – 12h00	14h00-17h00
Mercredi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	9h00 – 12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	FERME	
Vendredi	FERME		9h00 – 12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00 – 12h00	14h00-17h00	9h00 – 12h00	14h00-17h00
Dimanche	FERME		9h00 – 12h00	FERME

Comment obtenir une carte d'accès à la déchetterie.

Rendez-vous directement au SMETOM GEOODE, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

SMETOM-GEEODE
ZI – RD 619
77 370 Nangis

SmetomGeeode
Proche du terrain, proche de demain.

FOYER RURAL

Le Foyer Rural de Gastins est une association animée par une équipe de bénévoles qui au cours de l'année, organise des évènements : Fête de village, marché de noël, loto etc. Il propose également des activités sportives : Fitness, Zumba, Yoga etc.

TEAM 4X4LRE

Cette association a pour but d'offrir des aides multiples aux enfants et personnes handicapés.

Contact :
Mme Potvin Tel: 01-60-58-71-86.

CLUB DES SYMPATH'S

Cette association est réservée à tous, elle vous propose des repas, des sorties diverses (spectacles, cabaret, voyage,etc...). Les membres se retrouvent chaque **1er lundi du mois**, pour jouer à des jeux de société, faire de la couture, tricoter ou encore simplement échanger et partager un petit moment convivial. La Présidente, Martine FENEYROL est à votre écoute pour d'amples renseignements au **01.64.08.21.39**.

CHORALE : *LES MOULINS DES CHOEURS*

La chorale est ouverte a tous. Les parents, les adolescents, les retraités, les musiciens, les non musiciens …
Les répétitions se font tous les **lundis de 20h00 à 21h00** au foyer rural de Gastins, sous la direction du chef de chœur, M. Jérôme SALLES, professeur de musique au collège de Rozay en Brie.
Le but est de faire de la musique ensemble …

ALLINGUITARES

Le travail au sein de l'atelier musical est principalement basé sur l'apprentissage de la guitare, l'instrument de prédilection de l'association. Cela nous permet actuellement de proposer de l'initiation à la guitare et d'un autre côté un répertoire musical que nous travaillons ensemble, constitué de musiciens de tous niveaux.
Si vous êtes musicien, débutant ou confirmé, quelque soit votre âge ou votre instrument, venez échanger avec nous, quelques notes et plus si le cœur vous en dit. La musique est faite pour être partagée et se joue aussi à plusieurs.
Site : https://allinguitares.com/

Réunion de l'association tous les vendredis à partir de 20h au foyer rural.

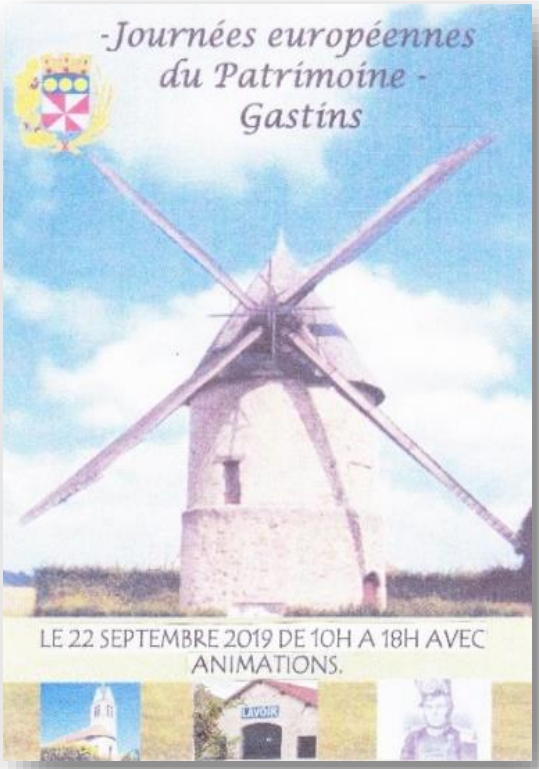

CONCERT
gratuit

La Chorale
« LE MOULIN DES CHOEURS »

Église St Étienne
GASTINS

Chants populaires français.

DIMANCHE 13 OCTOBRE 15h

§ -LA RONDE DES LAVOIRS PASSE A GASTINS 2019. §

Chaque 1er mai, une animation est organisée autour du petit patrimoine .C'est *aussi* pour le faire connaître, le valoriser, promouvoir la randonnée pédestre et permettre une rencontre conviviale entre marcheurs et habitants du secteur. « LA RONDE DES LAVOIRS » est donc née en 2016 par la volonté de 4 élus de Courpalay assistés par les associations sans compter les bénévoles et la CCVB, (la Communauté de Commune du Val Briard). En 2018, après la 3ème édition ayant rassemblé 576 participants.

Le Comité d'Animation de Courpalay et de ses Hameaux (le CACH) est né pour la 4ème édition de LA RONDE DES LAVOIRS, régi par quatre élus de Courpalay ayant participé à la naissance de La Ronde des Lavoirs.

Gastins a de nouveau participé cette année. Cela fut possible grâce au concours de la mairie et de 2 élues passionnées du patrimoine et de bénévoles qui ont organisé, décoré et animé cette manifestation. Malgré quelques signalisations vandalisées sur le circuit de Gastins particulièrement, plus de 1000 participants ont visité les Lavoirs avec diverses animations proposées ; théâtrales, déguisements..... Devant un tel engouement, rendez-vous pour une nouvelle Ronde des Lavoirs!

Voir le diaporama sur le site www.gastins.fr

LA JOURNEE DU PATRIMOINE 2018 – 2019

Pour l'édition 2018 de cette manifestation, on a noté beaucoup de passages aussi bien pour la visite des monuments que pour les animations sur les différents sites tels que le moulin, le lavoir et l'église, le marché BIO et ses divers producteurs, petite restauration avec produits locaux, artisans type : poterie avec « Terre tatouée ».

Sans compter l'association « All In Guitare's » le tout dans une ambiance festive et culturelle.

En cette année 2019, malgré le temps incertain et pluvieux, de nombreux visiteurs ont parcouru nos sites enrichis de nouvelles prestations : au Lavoir la compagnie « In fine danse verticale » et à la mairie M. FEBVRE maquettiste et réalisateur de notre petit Moulin.

Partageons la nature

Randonneurs, Vttistes, Chasseurs, etc

La superficie de notre commune est assez importante pour pouvoir, tous pratiquer notre loisir favori.

Il est important, pour pouvoir partager la nature, de connaître quelques règles.

La pratique de la randonnée est de plus en plus appréciée. Tous les chemins sont praticables, mais il convient de ne pas les confondre avec les bandes enherbées qui se situent le long des cours d'eau (Yvron, rue de Vallière, etc.). Elles ont pour vocation de préserver la biodiversité.

Les bois de notre commune sont tous privés contrairement aux forêts domaniales qui sont publiques. La plus proche est la forêt de Jouy (près de Chenoise) et est accessible à tous, tous les jours. Vous avez à votre disposition en mairie la carte de toutes les randonnées de la CCBN. Il y en a certainement une qui correspond à votre niveau ! Si vous souhaitez faire participer votre compagnon à quatre pattes sachez qu'il doit rester sous les ordres de son maitre. Il est assez mal vu par d'autres utilisateurs de la nature, notamment les chasseurs, de voir un chien «battre» la plaine. Veillez à protéger votre chien des tiques qui sont pourvoyeuses de maladies.

Un chemin

Une bande enherbée

Vttistes.

Les Vttistes peuvent eux aussi emprunter les chemins de randonnées.

La chasse depuis le 1er juin

En vous promenant sur les chemins, vous pouvez d'ores et déjà rencontrer des chasseurs ! En effet depuis le 1er juin, certains chasseurs bénéficient d'une autorisation préfectorale leur donnant un droit de chasse à l'affût ou à l'approche sur leur territoire. Le renard, le sanglier et le chevreuil peuvent être prélevés une heure avant le lever du soleil, jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

Ouverture générale

L'ouverture générale cette année est le 15 septembre. Elle donne le droit de chasser le gibier de plaine (lièvre, perdrix, faisans…) ainsi que le gibier des bois (sanglier, lapin, chevreuil, pigeon, etc.). La chasse est ouverte de 9h00 à 17h30 et se pratique en individuel ou en battue (plusieurs chasseurs). Quant à la chasse du pigeon, (sur mirador ou poste fixe matérialisé), les horaires dépendent du lever et du coucher du soleil.

Fermetures de la chasse :

Pour la plaine : le 1er décembre.
Pour les bois et les forêts : le 29 février.

Cette année encore la chasse est ouverte tous les jours de la semaine. En effet, certains opposants souhaitent l'interdire le dimanche.
Pour rappel, la chasse est interdite le week-end en forêt domaniale (forêts d'état : forêt de Jouy, forêt de Fontainebleau, etc). Les jours de chasse sont généralement le lundi. Cela dépend toutefois du massif forestier. L'accès à la forêt n'est jamais interdit aux promeneurs, même en cas de chasse.

Lors d'une rencontre avec des randonneurs ou autres utilisateurs de la nature, il est demandé aux chasseurs de rester courtois et vice versa. Sur notre commune, les chasseurs sont peu nombreux. Il est donc facile de partager ce territoire en toute intelligence et en bonne harmonie afin de respecter mutuellement les passions des uns et des autres.

Bonne promenade à tous…

Les origines de Gastins semblent se situer à l'époque gallo-romaine. Des fouilles ont permis de découvrir des structures d'habitat remontant au Xe siècle et des écrits datables de 1158 font déjà état du toponyme de Guastins. Au XIIe siècle fut fondée la seigneurie de Monthiboust, rattachée paraît-il, à l'abbaye de Jouy par un long cheminement en partie souterrain. Elle passa ensuite dans le domaine royal sous Philippe le Bel. Au XIVe siècle, la seigneurie devint propriété d'Olivier de Soissons, capitaine de Provins.
L'origine du bourg actuel de La Croix-en-Brie n'est pas clairement connue, un premier prieuré aurait été bâti au cours du Xe siècle. Cédé en 1208 aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il abritera une commanderie de l'ordre de Malte encore partiellement existante. Une partie du Roman de Renart, recueil de récits médiévaux en vieux français des XIIe et XIIIe siècles qui fait la satire des comportements humains en se servant d'animaux, a été écrite pour partie par le prêtre de La Croix-en-Brie.

1 L'église Saint-Etienne, à Gastins, dont les origines typiquement d'architecture romane, remontent au XIIe siècle. Elle renferme plusieurs statues en bois polychrome dont celle de Saint-Louis sculptée après sa canonisation en 1297. Voir aussi la poutre de gloire, une des rares de la région, sur laquelle reposent le Christ en croix entouré de la Vierge et de Saint-Jean.

2 Gastins est aussi le berceau de Jean-Baptiste Coluche, soldat de l'empereur Napoléon 1er, connu pour le fameux épisode dit de la consigne : « on ne passe pas ! » lancée à l'empereur qui effectuait nuitamment une ronde de contrôle de la garde et qui dut obtempérer à ce soldat intraitable. Napoléon apprécia ce brave soldat si respectueux de la consigne reçue et le récompensa par une décoration et un billard devenu patrimoine communal. Sa maison est signalée dans le village, place Coluche, par une plaque apposée sur la façade.

Sa tombe, entretenue par le « Souvenir Napoléonien » est visible dans l'allée centrale du cimetière de Gastins.

3 Le moulin Choix dépendait au XIIIe siècle de l'abbaye de Jouy. Sa tour mesure 8 m de haut et 6 m de diamètre. Ses ailes à crémaillères, construites en 1845, sont de type Berton. Il est le seul moulin en France à avoir conservé ce mécanisme. Classé monument historique, il fut restauré par des sociétés culturelles au cours des années 1970 et officiellement remis au vent le 10 septembre 1977.

4 L'église Saint-Loup de La Croix-en-Brie date du XIIIe siècle est inscrite au titre des Monuments historiques.

5 les moines de la Charité, détenteurs des droits seigneuriaux sur la paroisse de La Croix, durent vendre en 1208, pour éteindre leurs dettes, tous leurs biens et revenus aux Hospitaliers de Saint-Jean-Jérusalem qui installèrent alors une commanderie et accrurent leurs biens jusqu'à 1792, date de la suppression de l'ordre de Malte.

6 Le château du Saussoy, qui était probablement une ferme fortifiée accueille aujourd'hui l'école élémentaire de La Croix-en-Brie.

Source textes : Le Patrimoine des communes de Seine-et-Marne, Ed. Flohic, Paris, 2000.
Nous remercions le Conseil général pour ses précieux conseils.

Communauté de communes de la Brie Nangissienne
14, place Dupont Perrot
77370 NANGIS
Tél : 01 64 01 13 82
Site : www.brienangissienne.fr
Mél : contact@brienangissienne.fr

Conception graphique : www.helenecoustolisedeute.com – Imprimé sur papier recyclé

Sur les traces de Renart, du Moulin Choix au Saussoy

Départ 1 : **église de Gastins**
Départ 2 : **église de La Croix-en-Brie**
Distance : **18,7 km – Raccourci à mi-parcours**
Durée : **4 h 30**

Communauté de communes de la Brie Nangissienne

SEINE & MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

Randonnée

Départ 1

Départ de Gastins

Dos à l'église 1 suivre la direction de la « Chapelle Iger » 2
À l'intersection prendre le chemin en face. Aller en direction du château d'eau.
Arrivé au Moulin Choix 3 continuer vers « Vaux » et prendre le 1er chemin à droite. À l'intersection prendre à droite vers le village. Laisser les maisons à droite et continuer en direction du cimetière. Au cimetière, prendre à droite.
A Au panneau de Gastins, prendre à gauche en direction de Mémorin. Avant la ferme de Mémorin, prendre le chemin à droite. Continuer tout droit jusqu'à Courmery.
B À Courmery, prendre le chemin à droite après les premières habitations. À l'intersection, prendre à gauche puis à droite en direction du bois de La Garenne.
Longer le bois vers la gauche, puis prendre à droite en arrivant sur la route. Arrivé au cimetière, traverser la route puis en face.
À l'intersection, prendre à droite puis à gauche
Au stop, prendre à droite et rejoindre l'église de La Croix-en-Brie.

Départ 2

Départ de La Croix-en-Brie

En face de l'église 4 et 5, prendre la rue des écoles.
Au niveau de la place, passer sous le porche à gauche 6
Traverser la cour et prendre à gauche sur la route.
À l'intersection, prendre le chemin en face. Continuer tout droit jusqu'à proximité du bois. À l'intersection prendre à gauche, puis à droite en longeant le bois.
C À l'entrée du bois, prendre la descente et continuer tout droit pour atteindre Le Sceau. À la sortie de Le Sceau, suivre le chemin en face.
D Après le bosquet, prendre à gauche. Arrivé à la fourche, suivre à droite. Prendre à gauche rue du Chesnoy. À l'intersection, prendre à gauche, puis à droite pour rejoindre l'église de Gastins.

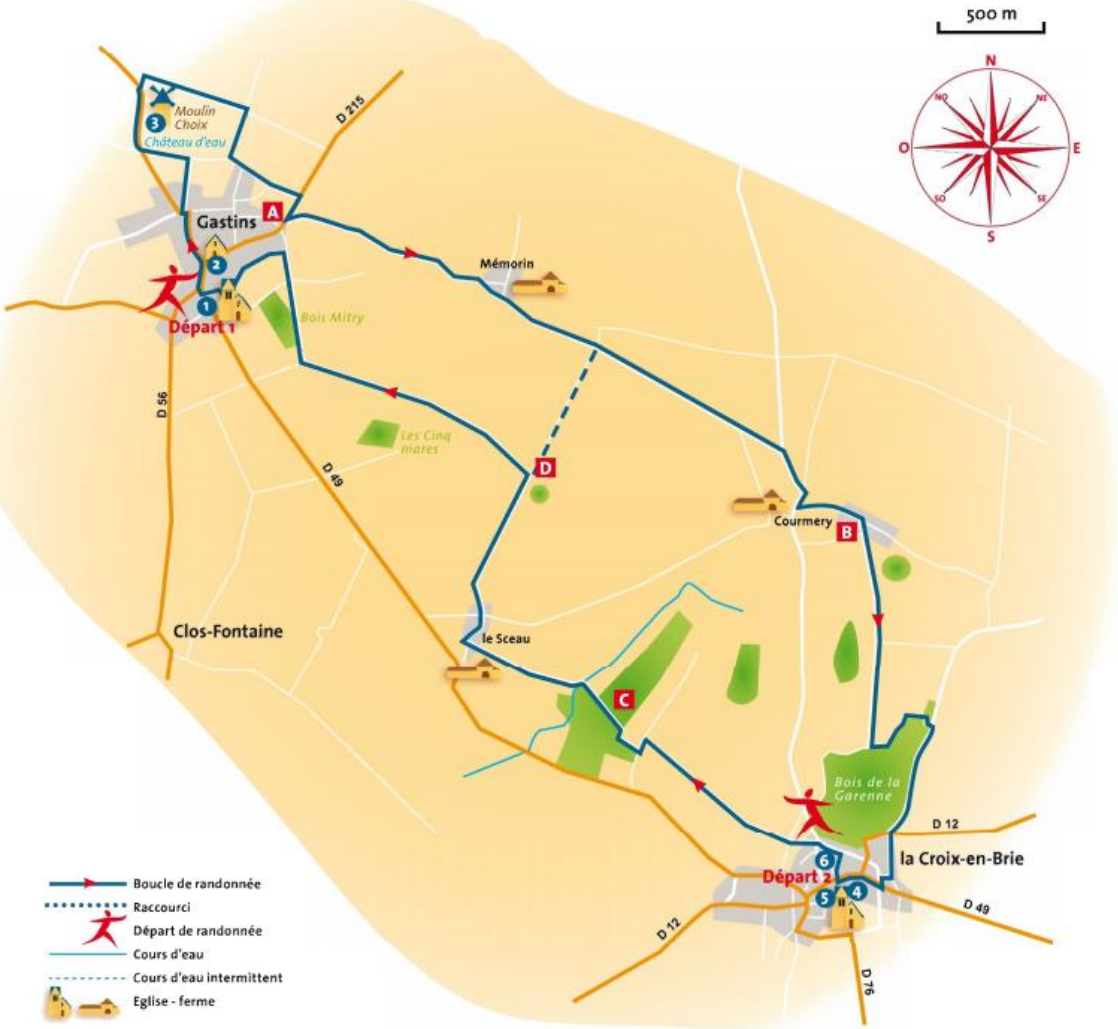

Vous retrouverez d'autres flyers de randonnées de ce type à la mairie et sur le site de la CCBN.

-LA FERME DE VAUX-

La ferme de Vaux exploitation agricole de Julia et Antoine Fouilliard

L'historique :

Nous ne connaissons pas l'origine de la Ferme de Vaux (Vaux signifie vallée), également nommé la Ferme de Vaux sur Vallière (nom du rû qui traverse les terres), par contre nous avons découvert un écrit de l'an 1030 via des archives numérisées qui cite Vaux ainsi qu'un château fort à proximité. A l'époque il était sans doute en bois (les châteaux forts en pierre ne datent généralement que du 13ème siècle). Sur des cadastres anciens, nous avons pu voir que les douves de la ferme s'étendaient à l'arrière de la ferme, sans doute qu'elles entouraient le château fort construit sur une butte de remblai. En effet, la situation géographique était à l'époque fort stratégique, frontière entre le très puissant Comté de Champagne et le domaine royal, ce fut une ligne défensive.

La Ferme de Vaux est assez différente des autres Fermes typiques de la Brie car située en fond de vallée, à l'époque des terres en prairies car compliquées à drainer, donc sans doute une ferme en production laitière pour faire du fromage de Brie. Les bâtiments à Vaux sont également plus petits comparativement à d'autres, car plus anciens. Nous savons que beaucoup des grosses fermes de la Brie ont été construites autour du 13ème siècle par des moines, comme à priori la Ferme de Mémorin à Gastins, propriété à l'époque de l'Abbaye de la forêt de Jouy le Châtel. Ces granges monastiques étaient spécialisées en culture céréalière pour fournir la région parisienne en pain. Leurs terres étaient plus faciles à drainer, du fait qu'elles étaient situées sur des plateaux techniques, indispensables dans notre région pour la culture céréalière.

Grâce au travail manuel, Madame Julia Fouilliard a retrouvé sur place des matériaux anciens tels que :

- Des carreaux d'arbalète (projectile utilisé avec une arbalète, dont le fer pyramidal à quatre pans a une base carrée. Plus court (environ 30 cm) que la flèche et également plus lourd, il a un empennage réduit, fait de cuir ou de parchemin. Ces caractéristiques traduisent un usage en tir tendu dont l'objectif est de pénétrer les armures, pour lequel les qualités balistiques (de masse et de forme du carreau sont excellentes).*
- Des Grès, des céramiques... La présence de signes et d'écritures dans le plâtre des murs l'a amenée à faire des recherches sur l'histoire de la ferme de Vaux.

Famille :

M. et Mme Bouvry (issu chacun de famille d'agriculteurs) arrivés en 1950 en fermage d'une des douze fermes du château du Breuil de Vilpré à Rozay-en-Brie. *Le fermage était un type de bail rural dans lequel un propriétaire (le bailleur) confiait à un preneur (le fermier), le soin de cultiver une terre sous contrat. Le fermage était déjà pratiqué pendant l'Antiquité. Il se différenciait du métayage, où le bailleur recevait une partie de la récolte, par le fait que le bailleur du fermage recevait un loyer annuel fixe, payable en argent, mais souvent stipulé en nature ce qui constituait une indexation sur le cours des produits récoltés)*.*

Puis ils sont devenus en 1984 propriétaire de la ferme de Vaux, avec des productions céréalières et *un cheptel de bovins. (En général, le cheptel désigne l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une région ou d'un pays).**

Mme Bouvry faisait de l'élevage de volailles dont des poules pondeuses, œufs vendu sur le marché. Elle est maintenant retraitée.

M. Bouvry s'occupait des vaches charolaises, il a également accueilli de nombreux stagiaires sur sa ferme, installés à leur tour comme agriculteurs dans la région. Il est décédé en 1997

Il avait participé parmi d'autres à la restauration du Moulin de 1971 à 1977 et contribué à ses visites. Le maire M. PICHOT disait de lui : « qu'il avait l'âme d'un meunier ».

*(Wikipédia).

Reconversion :

Mme Julia Bouvry épouse Fouilliard a vécu principalement au Canada mais reste néanmoins très attachée à la ferme de Vaux et au Moulin du fait de ses souvenirs d'enfance, de vacances passées chez ses grands-parents. Revenue vivre en France il y a 15 ans après des études de commerce et vie professionnelle et après la naissance de ses enfants, Julia a fait une formation agricole BPREA (Brevet Professionnel Responsable d' Exploitation Agricole), spécialisation : module élevage ruminants avec « la technique paysanne » (respect de l'animal et de l'environnement).

M. Antoine Fouilliard issu du milieu agricole, devenu cadre dans l'automobile, n'avait qu'un rêve devenir un jour agriculteur.

Aujourd'hui tous deux attachés à la terre ont exaucé leur souhait ! L'idée était une production nourricière à consommation immédiate et de surcroît BIO.

LA FERME DE VAUX
GASTINS

<u>Exploitation BIO :</u>

Il y a eu conversions des terres sur 3 ans, récoltes BIO en 2019 à 100°/o sur 70 hectares.

Pour arriver à ce résultat il a fallu un travail physique et administratif important en vivant au rythme des poules et de la météo. Il faut faire beaucoup de désherbage, de paillage, plantations d'arbres fruitiers qui permettent l'ombrage, la pollinisation, la biodiversité, de nourrir le sol, limiter l'irrigation et améliorer l'esthétisme ……

- L'élevage d'un atelier de poules rousses (pondeuses), le poulailler est dans une ancienne grange à blé de la ferme, elles ont l'avantage la journée d'être dans un parcours de 4000 m² et nourries en BIO,
- Plantation d'un potager (pommes de terre, blettes, tomates, rhubarbe)… et récemment d'un verger actuellement en croissance (pommes, prunes, poires, coings).
- Fabrication de farine avec un moulin à pierre de meule faite avec des variétés de blés anciens, de blés modernes (dits : traditionnels) et du sarrasin. Les déchets, le son, sont donnés aux poules et aux autres animaux d'élevage.

<u>Vente et le patrimoine :</u>

Les œufs sont vendus dans des AMAP (Association pour le Maintien d'Agriculture Paysanne) des communes environnantes donc en circuit court.

- Le surplus d'œufs avec la production fraîche de légumes, de farine et quelques productions locales BIO (cidre, jus de pommes, asperges, fraises) sont vendues sur le marché de Rozay-en-Brie tous les samedis matin. Vente d'œufs, farine et de légumes en direct à la ferme de Vaux le mercredi au matin entre 10H et 12H pour le moment….

- Organisation de journées portes ouvertes, tous les ans au mois de juin, ainsi que la journée du patrimoine le 22/09/19. Ce qui permet une relation d'échange de recettes, de conseils.
- *Pour plus d'information vous pouvez suivre les actualités de la Ferme via le* ***site facebook ferme de vaux.***

Peintres de Gastins
Exposition de peintures et de dessins
au foyer rural de Pécy
29 et 30 juin 2019.

Le professeur Robert ARNEODO *dit* « Bob » enseigne l'art figuratif au foyer rural de Pécy *depuis 10* ans. Il enseigne son art à des personnes de différentes communes (dont Gastins). Cours après cours chacun se découvre ainsi un talent insoupçonné. Au fil du temps les connaissances et la pratique ayant évolué les tableaux deviennent de véritables bijoux !

Les différentes techniques utilisées sont : crayons, fusain, pastels, peintures à huile et acrylique.

Des œuvres magnifiques ont été réalisées par des adultes et par des adolescents, mis en lumière lors de l'exposition. Il a été abordé différents thèmes évoquant auprès des visiteurs des émotions, du plaisir et des souvenirs……

Parmi le groupe des adhérents des Gastinoises et Gastinois ont exposé leurs œuvres, que de talents !

Une des œuvres de Robert ARNEODO dit « Bob ».

Maurice BIERRE.

Carmina VILLAR.

Estelle BELLAY.

Maryse POULET.

Cloé GIRARD.

Natacha GIRARD.

A cette occasion, il a été organisé un vote pour élire les tableaux adultes et ados, coup de cœur des visiteurs et des adhérents.

Les 4 gagnantes :

1 « Peur bleue » .
Mme Marie Catherine FOUQUET
(Lumigny).

-Pour les adultes:

2 « En voiture Simone »
Mme Jeannine HUET
(Pécy).

Activité à la portée de personnes de tout âge, dans une ambiance décontractée et de bonne humeur.

1 « La femme drap bleu ».
Mlle Noémie REGUEME
(Pécy).

-Pour les ados :

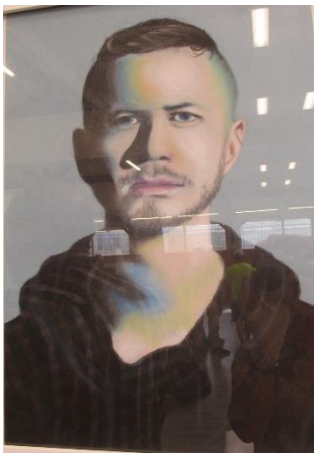

2 « Dan Reynolds, groupe imagine dragon ».
Mlle Victoria ALTES
(Rozay-en-Brie).

Concours photos 2018 sur le thème de : « l'automne »

La deuxième édition du concours photos était sur le thème de « l'automne » organisée par la commission de culture tourisme et animation de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et par une élue de Gastins qui ont travaillé sur ce nouveau projet. Les photos ont été présentées comme l'année précédente dans les communes de la CCBN et lors des vœux des Maires. Toutes les photos ont été exposées sur plusieurs communes durant quelques mois.

Il y a eu 44 participants adultes et 51 participants enfants. pour un total de 157 photos.

Voici les belles photos des deux participants pour Gastins:

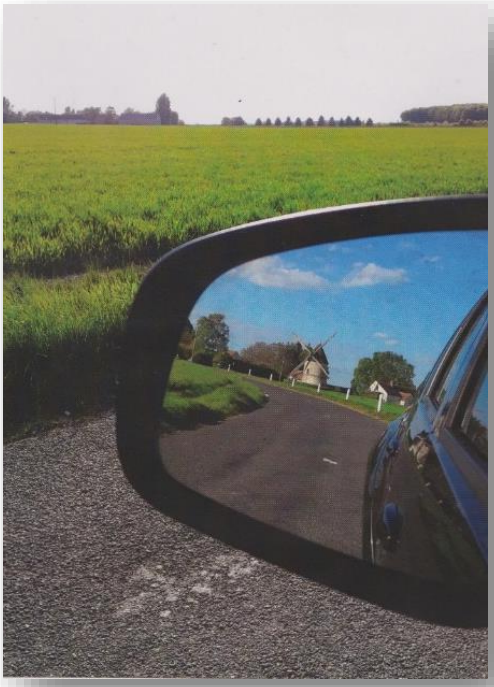

« Le Moulin en contre plongé ».
Mr Maximilien Bachelart (Gastins).

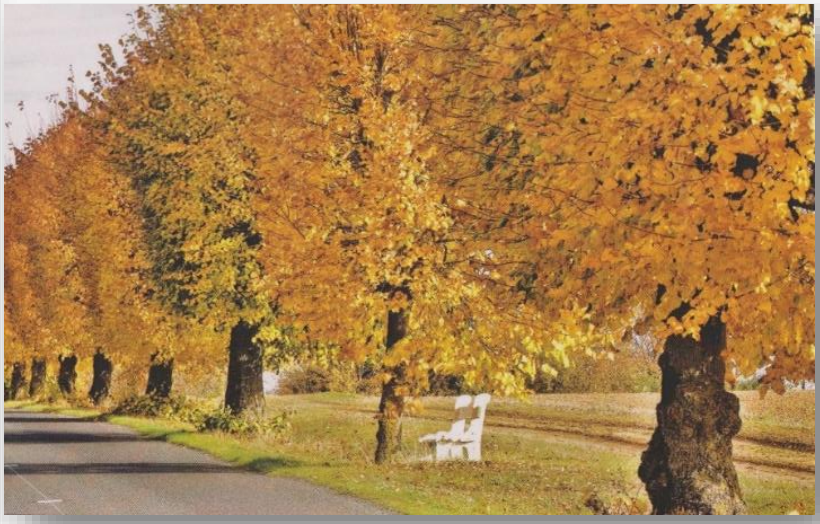

« Les tilleuls de Gastins »
Mr Didier Renaudon (St Rémy - la- Vanne).

Lors du vernissage du concours photos 2018, la photo gagnante prise à Bréau est celle de :

Mme DUBOIS D'ENGHIEN Alexandra, habitante de Mormant.

L'heure du temps

Devant un tel engouement, la CCBN du « groupe évènement » a reconduit le concours photos en 2019 sur le thème de « l'eau » (voir règlement site mairie ou CCBN).

A vos appareils photos !

Je trouve un animal errant que faire ? Le maire est responsable des animaux sur sa commune.*

Rédigée par les docteurs vétérinaires Janine Guaguère et Ghislaine Jançon et sur Site internet*

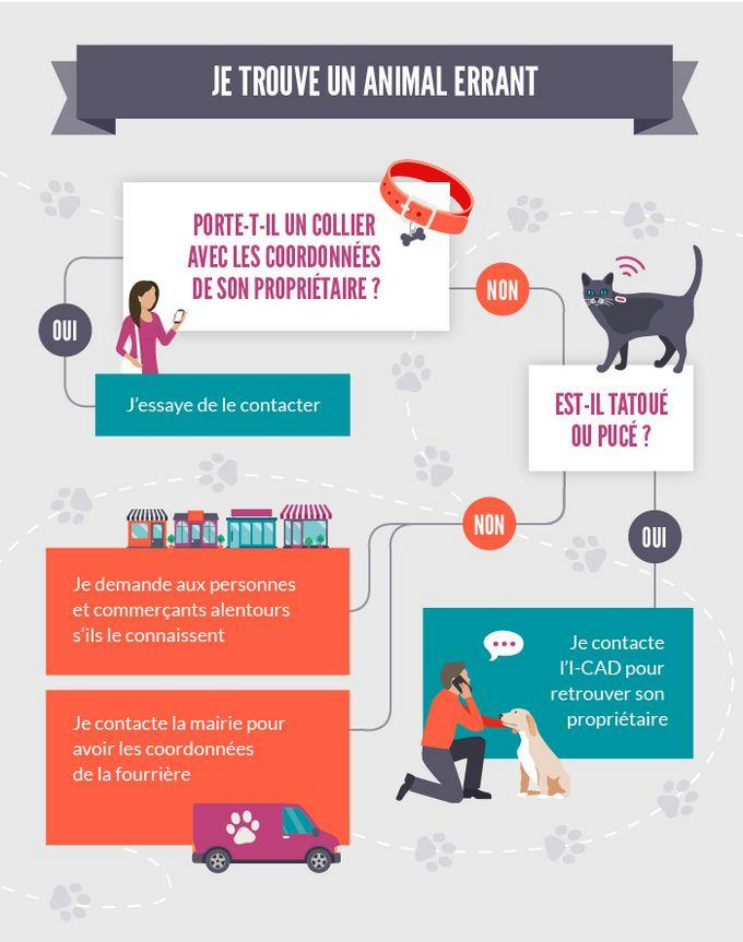

Je vérifie qu'il s'agit bien d'un animal errant

S'il porte un collier

- je peux essayer de joindre ce dernier,
- Je demande aux personnes des alentours si elles connaissent l'animal et son propriétaire.

S'il est tatoué ou pucé

- je peux contacter la société I-CAD pour retrouver son maître

Je contacte la mairie (aux heures d'ouverture)

- Qui se chargera de contacter la fourrière qui grâce à son équipement pourra vérifier si l'animal est ou non identifié et pourra le prendre en charge

Je contacte un vétérinaire des alentours

- En cas d'absence un numéro d'urgence est disponible sur sa messagerie

Si l'animal est blessé : je contacte la mairie

Si l'animal est blessé sur la voie publique, le service de ramassage, contacté par la mairie, devra le prendre en charge.

A la fourrière, le chien ou chat blessé sera soigné par un vétérinaire.

Je peux amener l'animal chez un vétérinaire proche, me fera signer un formulaire de dépôt, s'il s'agit d'une espèce animale qu'il peut soigner. S'il ne le peut pas, il m'orientera vers un confrère qui le peut.

S'il s'agit d'un animal sauvage

Je fais attention à n'être ni mordu ni griffé.

Je ne manipule ni les **chauves-souris** (risque de transmission de rage) ni **les oisillons** tombés du nid (je les mets juste à l'abri des prédateurs).

S'il s'agit d'une **espèce protégée**, je préviens l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), qui a seul pouvoir de décision, que l'animal soit blessé ou mort ;

S'il s'agit de **gibier**, je préviens le maire (éventuellement l'ONCFS) ; Dans les autres cas, je contacte le centre de soins à la faune sauvage le plus proche.

ASPAS : Association pour la protection des animaux sauvages*

Sur site internet *

Animal blessé, abandonné

Attention : la détention et le transport des animaux sauvages, qu'ils soient chassables ou protégés, vivants ou morts, sont interdits sans autorisation préfectorale. Vous n'avez donc pas le droit de recueillir un animal, même pour le soigner ! Cependant, une tolérance permet aux particuliers qui secourent un animal blessé de le transporter dans les meilleurs délais vers un centre de sauvegarde de la faune sauvage.

Ces établissements, soumis à autorisation administrative du préfet, sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux sauvages en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel. Si vous trouvez un animal blessé, très affaibli, ou si vous avez un doute concernant un jeune, il convient donc de contacter immédiatement le centre de sauvegarde pour la faune sauvage le plus proche : www.secours-faunesauvage.eu

Ces spécialistes vous conseilleront sur la nécessité de le recueillir temporairement, sur les précautions à prendre pour le manipuler en sécurité, pour vous et pour lui, sur la manière de le contenir, de le transporter et, éventuellement, sur les premiers soins à prodiguer.

Que faire avec un animal blessé ?

Placez-le dans un carton bien fermé, au calme et au chaud (gare aux serres des rapaces et au bec des hérons et des cigognes). En période de forte chaleur percer de petits trous afin de faciliter l'aération.

Ne lui donnez ni à boire, ni à manger. Ne tentez pas de le soigner non plus.

Mais prenez contact immédiatement avec un centre de sauvegarde, pour organiser la suite des choses.

Que faire avec un oisillon ou un jeune mammifère ?

Attention, ils n'ont pas tous besoin d'être secourus…

Chez beaucoup d'espèces d'oiseaux, les oisillons quittent le nid avant de savoir véritablement voler. Les parents continuent de les nourrir pendant cette période d'apprentissage.

Si l'oisillon est trouvé à terre et déjà emplumé, remettez-le simplement en hauteur à l'abri des prédateurs. Ses parents le protègent et le nourrissent.

De même, pour un jeune mammifère, il ne faut surtout pas le toucher. Sa mère n'est pas bien loin ! Si vous avez un doute sur son état, contactez un centre de soins si possible avant de l'attraper ! Quelques photos aideront à appréhender la situation…

Cas particulier : Les martinets volent en permanence ; ils ne se trouvent au sol que par accident et ne peuvent reprendre leur envol seul. Une intervention est nécessaire dans tous les cas !

Le martinet à ventre blanc

Le Martinet noir

Comité de Défense des Chats Libres des cantons de Nangis et Mormant

Cette association donne des informations et dirige si besoin vers des refuges, Familles d'accueil et stérilisation, castration et identification possible au prix préférentiel.

Nos coordonnées

232 rue Heurtebise

77720 La Chapelle Gauthier

Tel : 0687130611

Site : www.secondechance.org

Quand la douceur des pommes rencontre la saveur corsée de l'oignon jaune et la force du brie fermier de Meaux, la rencontre est réellement savoureuse !

Tarte briarde pommes, oignons et brie de Meaux.

INGREDIENTS : 250 g de farine; 260 g de beurre; 350 g de Brie fermier de Meaux; 2 oignons;3 pommes; 40 ml de lait; 50 g de crème fraîche; 10 g de jaune d'œuf; 16 g de sucre; 30 ml de cidre bouché demi-sec; 50 ml de bière blanche de Meaux; 4 g de sel; graines de moutarde; sel; poivre.

ÉTAPE 1 : Pour la pâte brisée : versez la farine, le sel et 190 g de beurre coupé en dés à température ambiante dans la cuve d'un robot pâtissier muni d'une feuille. Sablez à faible vitesse. Ajoutez le sucre en laissant tourner le robot. Ajoutez le jaune d'œuf au mélange. Versez le lait et laissez travailler le robot jusqu'à obtenir une pâte homogène. Fraisez (étalez) la pâte 3 à 4 fois avec la paume de la main. Formez une boule avec la pâte, filmez-la et réservez au réfrigérateur pendant une heure.

ÉTAPE 2 : Préchauffez le four à 180°C et sortez la pâte 15 minutes avant de l'étaler. Farinez votre plan de travail et étalez la pâte au rouleau. Foncez le moule à tarte. Piquez le fond de tarte avec une fourchette et protégez la pâte avec une feuille de papier cuisson. Répartissez les billes de céramique. Faites cuire la pâte à blanc de 15 à 20 minutes. Après la cuisson, débarrassez les billes de céramique en faisant attention de ne pas vous brûler.

ÉTAPE 3 : Pour la garniture : préchauffez votre four à 200°C. Épluchez et émincez les oignons comme les pommes en fines lamelles. Faites revenir les pommes avec 30 g de beurre. Remuez-les délicatement pour ne pas les casser. Lorsque vous retirez les pommes, n'essuyez pas la poêle, mettez directement vos 40 g beurre puis faites revenir vos oignons (quand vous déglacerez les oignons, les sucs des pommes viendront les caraméliser). Déglacez les oignons avec la bière blanche. Otez la croûte du Brie et détaillez-le en gros cubes. Préparez une crème au fromage en faisant fondre dans une casserole le Brie et la crème fraîche. Ajoutez le cidre et assaisonnez avec du sel, du poivre et des graines de moutarde. Sur le fond de tarte précuit ajoutez les pommes et les oignons puis versez la crème de fromage. Enfournez 15 à 20 minutes supplémentaires. Laissez un peu refroidir et régalez-vous avec cette tarte briarde pommes, oignons et brie de Meaux !